



Demande de Carte Nationale d'Identité (CNI)

La carte nationale d'identité est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. Elle est valable pendant 15 ans pour une personne majeure et pendant 10 ans pour une personne mineure.



Vous pouvez en faire la demande auprès du Consulat Général de France à Tananarive **en prenant un rendez-vous** sur le site de l'Ambassade de France à Tananarive.

-Certificat de résidence avec photo tamponnée par le Fokontany datant de moins de 3 mois

Documents à fournir en cas de première demande de CNI

Pour les majeurs:

- *Passeport en cours de validité ou acte de naissance (**original + photocopie**)
- *Certificat de nationalité française si possible (**original + photocopie**)
- *Certificat de résidence délivré par le Fokontany datant de moins de 3 mois (**original**)
- *Photo d'identité datant de moins de 3 mois
- *Le cas échéant, pièce d'identité de la deuxième nationalité (**original + photocopie**)

Pour les mineurs:

- *Acte de naissance ou livret de famille (**original + photocopie**)
- *CNI ou passeport du parent français (**original si possible + photocopie**)
- *CNI du parent qui accompagne le mineur (**original + photocopie**)

-Photo d'identité de moins de 3 mois

Documents à fournir en cas de renouvellement de CNI

Pour les majeurs:

- *Votre ancienne CNI (**original + photocopie**)
- *Certificat de résidence délivré par le Fokontany datant de moins de 3 mois ou autre justificatif pour les non-résidents (**original**) - Photo d'identité de moins de 3 mois **Pour les mineurs:**
- *Votre ancienne CNI (**original + photocopie**)
- *Acte de naissance ou livret de famille (**original + photocopie**)
- *CNI du parent qui accompagne le mineur (**original + photocopie**)
- *Certificat de résidence avec photo tamponnée par le Fokontany datant de moins de 3 mois
- *Photo d'identité de moins de 3 mois

En cas de perte ou de vol de CNI, fournir en plus:

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au **034 22 590 46**

Mise à jour le 27 juillet 2023

*Déclaration de perte ou de vol (**original + photocopie**)

*Passeport en cours de validité (ou périmé de moins de 5 ans) ou acte de naissance datant de moins de 3 mois (**original + photocopie**)

***Droit de chancellerie** : payable en monnaie locale (ariary) et en numéraire uniquement selon le taux de chancellerie en vigueur



En fonction des dossiers, il est possible que d'autres documents vous soient

DELAI & RETRAIT

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Un délai approximatif de délivrance peut vous être communiqué au moment du dépôt de la demande.

Vous recevrez un SMS de la part du consulat vous indiquant que votre CNI est disponible. **Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition.** Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Au Consulat de France à Tananarive, la carte peut être retirée du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

En province, vous pouvez retirer votre carte auprès d'un **consul honoraire** habilité. Pensez à préciser que vous souhaitez retirer le document auprès d'un consul honoraire au moment du dépôt du dossier.

Pour toute demande auprès du consulat général concernant votre demande : admin-francais.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr
demandés

COUTS

La première demande de CNI est gratuite. le renouvellement est également gratuit si vous êtes en mesure de présenter l'ancienne carte. En carte de perte et de vol, vous devrez déboursier 25€.